

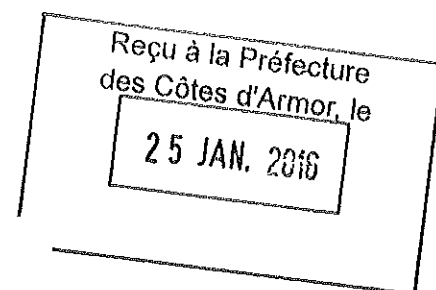
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Arrondissement de SAINT-BRIEUC

Canton de PLENEE-JUGON

Commune de BREHAND

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil quinze, le trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre deux mil quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves RUFFET, Maire.

Etaient présents : M. Yannick LE GUERN, Mme Paulette BEUREL, M. Thierry BESNARD, Mme Anne RAULT, M. Jean-Pierre THEBAULT, M. Gilles TURBIN, Mme Véronique GUEGO, Mme Soizic JEHAN, M. Olivier GESTIN, Mme Laëtitia HERMON, Mme Sandra PUEL, M. Frédéric GOBARD, M. Dominique ROUTIER, M. Anthony ROUAUD.

Absent excusé : Néant

Secrétaire : Mme Véronique GUEGO.

**2015-76- EVOLUTION DES PERIMETRES INTERCOMMUNAUX
AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE (SDCI)**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017.

Depuis fin 2014, les sept communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Maignon, Mené, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin ; étudient la possibilité de fusionner et de créer un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce projet mené par un comité de pilotage, a été réalisé en parallèle du SDCI, et est le fruit d'une volonté commune de construire un territoire cohérent caractérisé par sa diversité entre un potentiel urbain, un monde rural et un milieu littoral.

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic territorial et une étude financière et fiscale ont été réalisés. Les travaux du comité de pilotage ont amené à la rédaction d'une charte communautaire fixant les fondements de la nouvelle coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

Par ailleurs, le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet, tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil

minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :

PROJET	COMMUNAUTES DE COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2015
PROJET N°1	CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Briec Agglomération - CC Sud Goëlo	149 247
PROJET N°2	CC Lanvollon Plouha - CC du Leff	30 677
PROJET N°3	Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre	70 819
PROJET N°4	CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan	30 192
PROJET N°5	Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur	61 627
PROJET N°6	Cidéral - CC Hardouinai Mené - CC Mené - communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec	52 079
PROJET N°7	Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
PROJET N°8	Paimpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac	68 246
PROJET N°9	CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat	25 305

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- EMET un avis **favorable** sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier pour sa partie concernant notre collectivité.
- EMET un avis **favorable** à l'élargissement du périmètre du projet n°3 en cas de sollicitation dans ce sens de la communauté de communes du Pays de Matignon.

*Pour extrait conforme,
le 29 décembre 2015
Le Maire
Yves RUFFET,*

